

Chers membres et amis de la Catalogne,

Avant tout, je voudrais souligner que l'ambition de cette lettre mensuelle est de vous présenter un résumé des faits les plus marquants du premier au dernier jour du mois, autrement dit elle a une durée limitée. Certains événements se prolongeant dans le temps et donc au-delà des trente ou trente-et-un jours, nos analyses peuvent être reprises ou corrigées en fonction de l'évolution des affaires au cours des mois suivants.

Dans cette dernière lettre de l'année nous récapitulerons les faits les plus marquants de 2023. En dépit de la politique décevante menée par nos institutions, des incertitudes entourant le futur immédiat, du manque de stratégies unitaires, en dépit de tout cela, quelques victoires, dont certaines assez importantes et, en particulier, une suite d'événements qui, dernièrement ont brisé l'immobilisme politique dans lequel nous étions immergés et qu'il convient de souligner.

- 1. Le verdict (31 janvier 2023) de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) concernant les mandats d'arrêt européens (MAE) émis par Pablo Llarena à l'encontre des exilés¹. Jusqu'alors les MAE ne pouvaient faire l'objet d'un refus que si l'on démontrait que l'autorité judiciaire de l'État qui les avait émis violait systématiquement les droits fondamentaux. Le principe de confiance mutuelle entre État émetteur et État exécuteur prévalait. Le verdict de la CJUE du 31 janvier a introduit une nuance, celle du risque individuel prouvé, de violation des droits fondamentaux. Ce risque individuel, prouvé, est suffisant pour refuser un MAE. Ce nouveau concept appelé, depuis lors, « groupe objectivement identifiable de personnes » (GOI) est d'une importance capitale. Dans le cas catalan, il permet de faire comprendre que les Catalans, en tant que GOI, s'exposent à encourir le risque d'un fonctionnement déficient de l'état de droit espagnol, même si en Espagne il n'y a pas de violation systémique, prouvée, des droits fondamentaux. Autrement dit, la CJUE opte clairement pour la réaffirmation constitutionnelle de l'UE et un strict respect des droits fondamentaux.
- 2. Le retour inattendu de la députée européenne Clara Ponsati, le 28 mars 2023², après six années d'exil. La conseillère a pu revenir grâce son statut d'eurodéputée bénéficiant de l'immunité parlementaire, grâce aussi à la réforme du code pénal qui a abrogé le délit de sédition. Le seul délit dont l'accuse encore la justice espagnole est le délit de désobéissance, lequel n'entraîne pas de peine de prison. Les *Mossos d'Equadra* (police catalane) sont pourtant venus l'interpeller, en dépit de la présentation de sa carte d'identité de parlementaire européenne, et ils l'ont l'emmenée à la Cité de la Justice d'où elle n'est ressortie qu'au bout de cinq heures. Nous avons tous en mémoire cette image de la conseillère montrant sa carte d'identité de parlementaire européenne à l'agent des *Mossos* au moment de son interpellation. Cette image est un témoignage fort du fait qu'en Espagne on ne respecte pas l'immunité parlementaire et on ne respecte pas le droit européen. Elle est repartie libre mais avec une convocation pour se présenter à Madrid devant le juge Llarena le 24 avril,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> cf. lettre de janvier 2023 dans la rubrique Newsletter à : https://www.assemblea.fr/

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> cf. lettre de mars 2023 dans la rubrique Newsletter à : <a href="https://www.assemblea.fr/">https://www.assemblea.fr/</a>

- convocation à laquelle elle ne s'est pas rendue. Son retour a été considéré comme un acte puissant de souveraineté politique.
- 3. Les élections municipales du 28 mai 2023 ont bouleversé le panorama politique tant en Espagne qu'en Catalogne. En Espagne, le PSOE (Partido Socialista Obrero Español) et Podemos (Nous Pouvons – parti de gauche), les partis au gouvernement, se sont totalement effondrés, Ciutadans (parti de droite) a disparu, et le PP (Partido Popular – parti de droite) et Vox (parti d'extrême droite) sont arrivés en tête. La situation est devenue si critique que Pedro Sánchez, appliquant la fameuse citation, «la meilleure défense est une bonne attaque» a immédiatement convoqué des élections générales anticipées, le 23 juillet. Cette réaction énergique et radicale a mis fin à tous les commentaires et à toutes les critiques sur la dégringolade du pouvoir territorial des partis au gouvernement. Il a ainsi obligé tous les partis, en particulier le PP, son adversaire le plus dangereux, à se préparer pour un nouveau scrutin. En Catalogne, les résultats ont mis en évidence une baisse générale des partis dits indépendantistes par rapport aux élections de 2019 avec, en particulier, une perte de 350 000 voix. Le taux élevé de l'abstentionnisme (44,44% en 2023 contre 35,1% en 2019) est la principale cause de cette chute, abstentionnisme auguel il faut ajouter les votes nuls et blancs, expression de toute une frange de l'électorat indépendantiste. JUNTS per Catalunya (Ensemble pour la Catalogne – parti indépendantiste du centre droit), même s'il a également perdu des voix a échappé au marasme général grâce aux bons résultats obtenus à Barcelone. ERC (Esquerra Républicana de Catalunya – Républicains de gauche) a perdu 300.000 voix ; il a cessé d'être le parti majoritaire en Catalogne et se retrouve à la troisième place derrière le PSC (Partit Socialista de Catalunya) et JuntsxCat<sup>3</sup> (Ensemble pour la Catalogne). La CUP (Candidatura d'unitat popular – parti de gauche-extrême gauche) s'est retrouvée de nouveau hors course à Barcelone et à Lleida ; elle a perdu les deux sièges de conseiller municipal qu'elle avait à Tarragona mais a gagné la mairie de Girona grâce à un pacte avec JUNTS et ERC.
- 4. La victoire de Xavier Trias (candidat de JUNTS) aux élections municipales et l'alliance Colau<sup>4</sup>-PP pour élire Jaume Collboni (candidat du PSC) à la mairie de Barcelone. Le retour de Xavier Trias en politique et sa victoire aux élections municipales (mai 2023) ont créé la surprise et l'espoir d'avoir un maire indépendantiste. C'était, en même temps, le juste retour de celui qui, quelques années auparavant, avait été écarté par des manœuvres diffamatoires totalement fausses et iniques. Mais certains se sont sentis offensés de voir que l'indépendantisme, malgré tous les efforts pour le combattre, continuait debout et occuperait probablement ce lieu de prestige qu'est la mairie de Barcelone. La rage de la déroute a poussé les *Comuns*<sup>5</sup>, le PSC et le PP à s'allier; c'est ainsi que Jaume Collboni, le candidat socialiste, est devenu maire de Barcelone (17 juin 2023). C'est la troisième fois consécutive que l'opposition manœuvre pour empêcher une Barcelone indépendantiste. La première fois, c'était en 2015. Xavier Trias était maire, un maire qui avait toutes les chances d'être réélu. Le dimanche précédent les élections, le journal El Mundo avait publié une information que tout le monde, aujourd'hui, reconnait comme fausse, selon laquelle Xavier Trias aurait caché des comptes bancaires en Suisse. Trias a, bien entendu, perdu les élections à cause de cette campagne de diffamation, défaite que Ada Colau utilisera en sa faveur. La deuxième fois a été lors des élections de 2019. La répression était intense, Ernest Maragall, candidat d'Esquerra Republicana, avait gagné les élections en nombre de voix et aurait dû être le prochain maire. Mais Ada Colau, arrivée en seconde position, a été réélue avec les voix des Comuns, du PSC et de l'éphémère parti de

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Junts per Catalunya, parti appelé aussi JuntsxCat. Abregé JUNTS.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ada Colau, mairesse de Barcelone de 2015 à 2023. Du parti *Barcelona en comú*, parti de gauche et écologiste constitué en vue des élections municipales de 2015 qu'il a remportées.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Catalunya en Comú (abregé CatComú), connu comme Els Comuns est un parti politique de gauche fondé en 2016.

Manuel Valls. Manœuvre personnelle ? Manœuvre de l'État ? La troisième fois, c'était cette année : Xavier Trias avait gagné en nombre de suffrages exprimés, mais c'est avec une claire intention de barrer le pas à l'indépendantisme que l'opposition s'est de nouveau alliée pour lui arracher la mairie. Cette manœuvre a au moins servi à démontrer bien clairement que le PSC, les *Comuns* et le PP sont réunis par leur « espagnolisme » et unis contre l'indépendantisme.

5. Les élections législatives du 23 juillet 2023. Les résultats déplorables du PSOE et de *Sumar*<sup>6</sup> lors des élections municipales et régionales (autonomies) du 28 mai 2023 ont poussé le dirigeant socialiste à anticiper les élections législatives prévues à la fin de l'année. La décision de Pedro Sánchez, comme nous l'avons souligné plus haut, a surpris tout le monde et a montré sa capacité de réaction énergique et dynamique. Les sondages prévoyaient une large victoire du bloc formé par le PP et Vox, les urnes, pourtant, ont mis en évidence que le parti populaire ne totalisait pas la majorité absolue avec *Vox*, même si le PP avait gagné les élections (PP 137 sièges + Vox 33 + UPN <sup>7</sup>1 = 171). Le PSOE, de son côté, avec 122 sièges, se trouvait bien loin des 176 sièges indispensables pour atteindre la majorité absolue. L'ombre d'une répétition électorale s'étendait au-dessus des blocs et l'unique alternative qui s'offrait au PSOE était de former une coalition très large, non seulement avec *Sumar*, compagnons de gouvernement, mais aussi avec d'autres partis nationalistes, régionalistes et indépendantistes où, finalement, les sept voix de *JUNTS* ont été clef (PSOE 122 voix + *Sumar* 31 + ERC 7 + *JUNTS* 7 + EH Bildu<sup>8</sup> 6 + PNB<sup>9</sup> 5 + CC<sup>10</sup> 1 = 179 sièges).

On notera que la stratégie de *JUNTS* a donné des résultats. Le fait de sortir du gouvernement et de se démarquer de la politique soumise au PSOE pratiquée par ERC a revêtu *JUNTS* d'une apparence plus crédible ; c'est probablement la raison pour laquelle *JUNTS* a perdu moins de voix lors des élections municipales et un seul siège lors des élections du 23 juillet, contre six pour ERC.

- 6. Le retour de Valtònyc a Mallorca. Le rappeur Valtònyc, alias Josep Miquel Arenas, est retourné à Mallorca le 28 octobre<sup>11</sup> après avoir vécu presque six ans en Belgique, exilé. Il est rentré la tête haute et avec l'auréole de celui qui ne s'est pas soumis à l'État espagnol. Valtònyc avait été condamné à trois ans de prison pour les paroles de ses chansons. La prescription de sa condamnation datait du mois de mars, mais le juge n'en avait pas informé ses avocats. Il a finalement pu retourner chez lui et embrasser sa famille et ses amis. Il continuera de vivre à Bruxelles où est maintenant sa vie, mais en pouvant maintenant voyager librement.
- 7. Le catalan au *Congreso* espagnol des députés et l'officialité du catalan aux institutions européennes <sup>12</sup>. Comme conséquence de l'arithmétique électorale du 23 juillet, l'une des conditions pour que *JUNTS* vote en faveur de la candidate socialiste Francina Armengol à la présidence du *Congreso* espagnol a été la reconnaissance des langues catalane, basque et galicienne au sein de celui-ci. C'est ainsi que le 19 septembre 2023, lors de sa première séance plénière, on a entendu parler catalan, basque et galicien depuis le pupitre. C'est un énorme

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Coalition espagnole de gauche, formée pour se présenter aux élections générales du 23 juillet 2023. Elle rassemble 20 partis politiques nationaux et régionaux. La coalition a été impulsée par Yolanda Díaz, membre du Parti communiste d'Espagne, fondatrice du parti Sumar, deuxième vici-présidente du gouvernement et ministre du Travail et de l'Économie sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> *Unión del pueblo Navarro*, parti politique de la Navarre, allié du PP.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Euskal Herria Bildu, abregé EH Bildu, en français: "Réunir le Pays basque", est un parti politique nationaliste, indépendantiste et de gauche du pays basque.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Partido nacionalista vasco, est un parti nationaliste basque.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Coalición canaria, parti politique des Canaries.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> cf. lettre d'octobre 2023 dans la rubrique Newsletter à : <a href="https://www.assemblea.fr/">https://www.assemblea.fr/</a>

<sup>12</sup> cf. lettre de septembre 2023 dans la rubrique Newsletter à : https://www.assemblea.fr/

changement si l'on se souvient que, jusqu'à présent, lorsqu'un député osait parler l'une de ces langues, il se voyait au minimum sanctionné par un rappel à l'ordre par les précédents présidents du *Congreso*, certains députés ayant même, d'ailleurs, été expulsés de l'hémicycle pour ce motif.

Par ailleurs, l'officialité du catalan, du basque et du galicien dans les institutions européennes a été une condition *sine qua non* à l'investiture de Pedro Sánchez en tant que président du gouvernement espagnol. Au jour d'aujourd'hui, Pedro Sánchez a été investi président du gouvernement espagnol (16 novembre 2023) et les langues catalane, basque et galicienne n'ont toujours pas été reconnues comme langues officielles au Parlement européen. Il semble que certains États soient réticents. Pourtant, « Plataforma per la llengua », organisation non gouvernementale dont l'objectif est la défense du catalan, affirme qu'il n'y a aucun empêchement légal rendant impossible cette officialité et que ce n'est qu'une question de volonté politique. En conséquence, l'officialité de ces langues est une question en suspens qui devra être résolue en 2024 au cours de la présidence belge, puisque l'État espagnol a finalisé sa présidence le 31 décembre 2023. La Belgique a dit qu'elle était d'accord pour traiter cette question.

- 8. Mois de décembre. La loi d'amnistie, qui a commencé à être examinée en ce mois de décembre et contre laquelle ont éclaté, dès avant décembre, surtout à Madrid mais aussi dans d'autres villes espagnoles et également à Barcelone, des manifestations et des protestations plus ou moins violentes, comme nous l'avions souligné dans les lettres des mois d'octobre <sup>13</sup> et novembre <sup>14</sup>, est sans aucun doute l'événement le plus important.
  - Cette loi devrait entrer en vigueur en avril prochain mais la guerre déclenchée par les juges hostiles peut, non empêcher son application, mais rendre difficile au maximum son application par l'utilisation de stratégies dilatoires de toute sorte.
  - En principe, une fois que le projet de loi d'amnistie a été déposé (12 décembre 2023), il doit poursuivre la procédure parlementaire : le 3 janvier est la date limite du dépôt des amendements sur la totalité du texte. Il est probable que les partis du bloc des droites PP et Vox en auront présentés. Puis le *Congreso* se réunira en séance plénière mercredi 10 janvier pour la discussion générale, suivra ensuite la discussion des articles et l'examen des amendements déposés. D'après les calculs, le texte amendé devrait être voté à la Chambre basse à la fin du mois de janvier. Ce texte sera ensuite examiné par le *Senado* où le PP est majoritaire et où, en conséquence, l'obstruction devrait être plus forte. Le PP a déjà modifié le Règlement de la Chambre haute pour pouvoir bloquer le projet de loi d'amnistie pendant deux mois. Après ce temps, et une fois rejeté par le *Senado*, le texte de loi reviendra au *Congreso* où, dans le cadre d'une séance plénière, il devrait être voté de façon définitive par la Chambre basse. Puis cette loi d'amnistie sera publiée au Journal officiel (Boletín *Oficial* del Estado). Bâtons dans les roues et autres obstacles de toute sorte commenceront alors pour son application. Nous vous informerons chaque mois de l'évolution de ce sujet.
- 9. A l'heure actuelle, nous avons déjà reçu un coup de poing dans le dos sous la forme du décretloi royal 6/2023 voté par le PSOE et *Sumar*, lequel, selon la députée Miriam Nogueras 15 « mettrait en péril » l'application de la loi d'amnistie. C'est un décret qui comporte essentiellement des changements législatifs tendant à modifier la loi de procédure civile, mais les socialistes y ont incorporé l'article 43 *bis*. Celui-ci stipule que tout juge ou tribunal peut suspendre, dans la procédure dont il a la charge, l'application de la loi d'amnistie s'il considère

\_

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cf. Lettre d'octobre 2023 dans la rubrique Newsletter à : https://www.assemblea.fr/

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf lettre de novembre 2023 dans la rubrique Newsletter à : https://www.assemblea.fr/

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Porte-parole du groupe JUNTS au Congrès des députés.

comme « nécessaire » la réponse que la CJUE aura à donner à une question préjudicielle « directement en rapport avec l'objet du litige » qu'un autre tribunal aurait soulevé auparavant. Autrement dit, si le *Tribunal supremo* espagnol formule une question préjudicielle à la CJUE soulevant un doute sur, par exemple, la compatibilité avec le droit européen de l'amnistie de Carles Puigdemont et de Toni Comín pour le délit de malversation, tout juge ou tribunal pourra suspendre la procédure et l'application de l'amnistie jusqu'à ce que la CJUE réponde à la question préjudicielle émise par le *Tribunal supremo* espagnol.

- 10. Outre l'amnistie si commentée sur tous les toits, il y a eu d'autres conditions pour que *JUNTS* accepte de voter l'investiture de Pedro Sánchez en tant que président du gouvernement espagnol : la nomination d'un médiateur et vérificateur, dont la tâche sera de veiller à l'exécution et au suivi des accords. La fondation suisse Henri Dunant, reconnue pour son expérience en matière de processus de paix et de dialogue politique en sera la coordinatrice et le diplomate salvadorien Francisco Galindo en sera le responsable et le visage. Francisco Galindo a été ambassadeur du Salvador en Colombie et en France et représentant du Haut Commissariat aux Nations unies pour les réfugiés (HCNUR) dans différents pays. Francisco Galindo ne travaillera pas seul mais avec d'autres dirigeants politiques de haut niveau dont l'identité n'est habituellement pas communiquée dans ce type de mécanismes de médiation.
- 11. N'oublions pas le transfert partiel de Rodalies<sup>16</sup> et l'annulation d'une partie de la dette fiscale de la Generalitat, fruit du pacte entre ERC et PSOE. Ces deux accords sont en cours de débat actuellement. Le PSOE s'est également engagé à poursuivre le travail des commissions d'enquête sur le programme d'espionnage *Pegasus* qui avait espionné nombre d'activistes indépendantistes, dans le cadre de l'« Opération Catalunya », conspiration policière engagée par le gouvernement du royaume d'Espagne, dont l'objectif était de freiner le processus indépendantiste catalan, également sur les attentats<sup>17</sup> à Barcelone et Cambrils en août 2017 et sur la pratique de la guerre juridique (« lawfare »).
- 12. La liste civique de l'ANC. La position de l'ANC est totalement en opposition avec le pactisation affiché tant par JUNTS que par ERC parce que cette pactisation implique un renoncement à la voie unilatérale et un retour en arrière sur le chemin vers l'indépendance. Pour cette raison et dans la mesure où cette position figure sur la feuille de route, l'ANC a décidé de promouvoir la liste civique qui adoptera la forme d'un regroupement d'électeurs. Au cours des prochains mois, des débats seront organisés afin de la parachever.
- 13. Le discours du roi. Le discours du roi de cette année (24 décembre 2023) était sur la même ligne que le mémorable discours du 3 octobre 2017. Il est sorti de la neutralité à laquelle il est tenu en tant que monarque défenseur de tous les Espagnols et il a pris parti pour les forces les plus réactionnaires. Il s'est ingéré en politique et s'est positionné contre l'amnistie, contre Pedro Sánchez et le gouvernement espagnol, c'est-à-dire contre la majorité démocratiquement exprimée par les Espagnols. C'est un geste qui démontre sa fragilité. Un geste qui démontre qu'il se sent sous pression et menacé par un gouvernement espagnol qui a pacté avec les indépendantistes et qui entreprend un chemin auquel le roi veut échapper par n'importe quel moyen. En outre, la monarchie espagnole est entachée par la corruption et les scandales des membres d'une famille peu décente, ce qui accentue encore sa faiblesse.

-

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Réseau des trains de banlieu et des trains régionaux.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Les attentats des 17 et 18 août 2017 sont des attaques terroristes islamistes au véhicule-bélier perpétrées sur la Rambla à Barcelone et à Cambrils en Catalogne. Plusieurs collectifs et journalists ont dénoncé l'implication de l'État Espagnol dans l'avènement de ces événements tragiques. Les gouvernements de Rajoy (PP) puis de P. Sánchez (PSOE) n'ont jamais accepté de mener une enquête sérieuse.

Pour tout cela, le roi, dans son discours de Noël, s'est réfugié dans le cadre de la constitution espagnole en en faisant une interprétation franquiste. Mais cela n'est pas non plus une surprise. Vous pouvez l'écouter en cliquant sur le lien suivant :

https://twitter.com/CasaReal/status/1739012105611694258?ref\_src=twsrc%5Etfw

A l'heure où l'année s'achève, nous voulons vous remercier pour votre soutien qui nous a permis d'atteindre de nouveaux objectifs pour la diffusion en France de la situation que vit la Catalogne.

Nous voulons continuer à travailler pour que les projets et les actions de l'association aident à faire connaître la Catalogne à un public de plus en plus nombreux de la société française.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous engager dans la réalisation de nos aspirations politiques. N'hésitez pas à nous contacter à : <a href="mailto:france@assemblea.cat">france@assemblea.cat</a>

Nous vous rappelons aussi l'adresse de notre web : <a href="http://www.assemblea.fr/">http://www.assemblea.fr/</a>

En 2024 nous continuerons d'avancer sur le chemin de l'indépendance.

BONNES FÊTES ET BONNE NOUVELLE ANNÉE!!!

L'équipe de coordination de l'ANC France